



ARRETE N° 100/2020
relatif à la mise à jour des tarifs de garderie

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 autorisant Madame la Maire à fixer les tarifs de la garderie périscolaire,

Vu l'arrêté n°30-2015 fixant les tranches horaires et les tarifs de garderie au 18 mars 2016,

Vu la mise en place d'une nouvelle tranche horaire de garderie de 7h30 à 8h25, et l'évolution des tranches horaires de garderie du soir,

La Maire de Revel fixe les horaires et tarifs suivants :

- Plage horaire 7h30-8h25 : forfait 2,25€
- Plage horaire soir 1 : 16h25-17h30 : 3,50€
- Plage horaire soir 2 : 17h30-18h30 : 3,00€

Chaque plage horaire commencée est facturée intégralement.

La facturation tient compte de la participation du CCAS de Revel suivant le barème ci-dessous :

Quotient familial	Aide du CCAS (par tranche 3,50€)	Aide du CCAS (par tranche 3,00€)	Prix par famille (par tranche 3,50€)	Prix par famille (par tranche 3,00€)
De 0 à 411€	1,67 €	1,44 €	1,83 €	1,56 €
De 412 à 567€	1,40 €	1,20 €	2,10 €	1,80 €
De 568 à 733€	1,12 €	0,96 €	2,38 €	2,04 €
De 734 à 890€	0,84 €	0,72 €	2,66 €	2,28 €
De 891 à 1045€	0,56 €	0,48 €	2,94 €	2,52 €
De 1046 à 1200€	0,28 €	0,24 €	3,22 €	2,76 €
A partir de 1201€	0,00 €	0,00 €	3,50 €	3,00 €

La facturation sera adressée aux familles à chaque période de vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, grandes vacances).

Fait à Revel, le 16 juillet 2020

Coralie Bourdelain
Maire de Revel

